

(b) Aussi la supérieure n'a pas à rechercher si une sœur autorisée à sortir de la maison, pour quelques heures et pour une raison quelconque, va se confesser dans une église ou chapelle ; elle n'a pas à le défendre ; elle n'a pas à s'en informer après coup de quelque manière que ce soit, et la religieuse n'a pas à en rendre compte.

(c) Cependant, cela ne veut pas dire que les religieuses ont pleine liberté de sortir du couvent sans permission aucune, toutes les fois qu'elles voudront aller se confesser au dehors, dans une église ou chapelle publique ou semi-publique. Pareille liberté est évidemment excessive et serait bientôt la ruine de toute discipline. Si donc elles n'ont pas d'autre motif de sortir que celui d'aller se confesser au dehors, les religieuses doivent normalement, suivant les règles de l'institut, demander la permission à la supérieure. Celle-ci n'est pas même tenue d'accorder chaque fois l'autorisation, bien qu'il soit, croyons-nous, plus conforme à l'esprit de l'Église d'user de condescendance à cet égard. Toutefois, une religieuse, qui sortirait sans autre motifs que celui d'aller se confesser au dehors et sans permission, commettrait une faute contre la règle par le fait de cette sortie non autorisée. Mais la confession serait parfaitement valide et licite ; et le prêtre n'a pas à rechercher si sa pénitente religieuse a la permission de sortir. Dès lors qu'il est approuvé, pour les confessions des femmes, il peut toujours valablement et licitement entendre cette confession.

(à suivre)

C.-N. GARIÉPY, ptre.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Son Éminence à Valcartier. — Pour montrer tout l'intérêt qu'il porte à nos jeunes conscrits, Son Éminence le Cardinal Bégin a bien voulu se rendre à Valcartier, samedi après-midi, le 29 juin, malgré la pluie, pour y inaugurer officiellement le "Chez Nous du Soldat", que la Société Saint-Vincent de Paul de Québec vient d'y établir.

Son Éminence fut reçue avec honneur dans la grande tente du "Chez Nous", magnifiquement décorée pour la circonstance. Aux côtés du Cardinal Bégin, on remarquait M. le Col. M. Rogers, commandant du Camp de Valcartier, M. C.-J. Magnan, président général de la société Saint-Vincent de Paul, le major Chartier, aumônier général du camp, les capitaines Hamel et Côté, aumôniers, l'Hon. Cyr. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, M. Julien, président du comité central de la Saint-Vin-